



Grand livre des comptes annuelles

Par **claudio06**, le **06/12/2014** à **09:27**

je suis gerant de sarl a 45 pour cent je suis en litige avec mes associés j'ai demande a notre expert comptable de me fournir le grand livre au 30 octobre 2014 ce lui ci refuse en me repondant que les autres associes lui on dit que ces document sont au siege de la societ  pour  tre consult s rn j'ai un autre moyen pour avoir ces document rn l'expert comptable est il en faute en me repondant de cette manier  rn je tiens a preciser que je suis caution solidaire sur les emprunt s de la societ 

Par **moisse**, le **07/12/2014**   **10:25**

Bonjour,
La disparition ou la destruction de ce livre implique des sanctions financi res   l'endroit de l'entreprise et des sanctions p nales envers son dirigeant.
Seul l'expert-comptable de l'entreprise peut demander sa transmission hors des locaux de l'entreprise.
Il semble donc que la s curit  de ce document implique sa consultation dans les locaux de votre  tablissement.
Dans une situation conflictuelle vous avez int r t   un nouvel examen des conditions dans lesquelles vous avez souscrit ces cautions et v rifier qu'elles sont effectivement solidaires ou avec le b n fice de discussion.